

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT LOUP CAMMAS EN DATE DU 23 AVRIL 2014**

## **LE BUDGET 2014 ADOPTE SANS AUGMENTATION DES TAUX DES IMPOTS COMMUNAUX**

➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL  
(ANNEE 2013)**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget communal qui se décompose comme suit :

La section de fonctionnement se clôture en excédent de **66 242.64 €**

La section d'investissement se clôture en excédent de **22 786.59 €**

➤ **VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL  
(ANNEE 2013)**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte de gestion présenté par le Trésorier pour le budget communal 2013, ce dernier étant strictement identique à la comptabilité de M. le Maire.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2013 SUR LE BUDGET PRIMITIF  
2014**

Le conseil municipal à l'unanimité, affecte le résultat de fonctionnement sur le budget primitif 2014 comme suit :

Report en section de fonctionnement : 257 369.77 €

Affectation en section d'investissement : 70 000 €

➤ **VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2014**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien des taux communaux. Les taux appliqués pour 2014 sont les suivants :

Taxe d'Habitation : 13.39 %

Taxe Foncière : 17.01%

Taxe sur le Foncier non bâti : 118.47%

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET COMMUNAL  
(ANNEE 2014)**

C'est à l'unanimité le conseil municipal a accepté le budget primitif 2014 pour le budget communal.

La section de fonctionnement est votée à en équilibre pour : **1 687 439.77 €**

La section d'investissement est votée en équilibre pour : **513 151.59 €**

➤ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT (ANNEE 2013)**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget assainissement qui se décompose comme suit :

La section de fonctionnement se clôture en excédent de **47 196.37 €**

La section d'investissement se clôture en excédent de **84 354.28 €**

➤ **VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT (ANNEE 2013)**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le compte de gestion présenté par le Trésorier pour le budget assainissement 2013, ce dernier étant strictement identique à la comptabilité de M. le Maire.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2013 SUR LE BUDGET PRIMITIF 2014**

Le conseil municipal à l'unanimité, affecte le résultat de fonctionnement sur le budget primitif 2013 comme suit :

Report en section de fonctionnement : 47 196.37 €

Affectation en section d'investissement : 0 €

➤ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF BUDGET ASSAINISSEMENT (ANNEE 2014)**

C'est à l'unanimité le conseil municipal a accepté le budget primitif 2014 pour le budget assainissement.

La section de fonctionnement est votée à en équilibre pour : **160 196.37 €**

La section d'investissement est votée en équilibre pour : **216 846.48 €**

➤ **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

C'est à l'unanimité que le conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil Général pour le financement des projets suivants : Remplacement de la chaudière du groupe scolaire, Rénovation du sol d'une classe de l'école maternelle, l'achat d'une structure de jeu pour la cour de l'école maternelle et l'acquisition de logiciels informatiques permettant la mise en œuvre de la dématérialisation.

➤ **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU CNAS**

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de renouveler la désignation des délégués de la commune auprès du CNAS (Comité national d'Actions Sociales) auquel la collectivité adhère depuis le 01.01.2011. Madame Herveline JACOB est désignée comme représentante au sein des élus et V. Trevisan pour les agents.

➤ **ADHESION AU SERVICE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-GARONNE**

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire a signer la nouvelle convention d'adhésion au service prévention du centre de gestion. Ce service assure pour le compte de la commune la médecine préventive et la gestion de l'assurance groupe.

Le cout de ce service facultatif est de 6.10 € par an et par agent.

➤ **DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES CANTONS CENTRE ET NORD DE TOULOUSE**

Le conseil municipal a procédé à la réélection des délégués de la commune auprès du SIECN car lors de la séance du 29.03.2014, il avait été élu par erreur des délégués suppléants, or les statuts du syndicat ne prévoit pas de délégués suppléants.

Claude MARIN et Pierre GAGLIONE ont été élus délégués titulaires auprès du SIECN.

➤ **OUVERTURE DE POSTES D'AGENTS NON TITULAIRES**

L'Assemblée à l'unanimité l'ouverture de 2 postes pour le recrutement de deux agents sur des contrats de non titulaires. Il s'agit d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe pour la période des vacances de printemps, et un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe pour un surcroît d'activité du 01.05.2014 au 30.10.2014 à temps complet.

***LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE EST DISPONIBLE EN INTEGRALITE A LA MAIRIE SUR SIMPLE DEMANDE.***